



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'ECOLE

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent les droits et obligations de **Ashtanga Yoga Antibes (AYA)** et de son client (ci-après désigné "élève") dans le cadre de la fourniture des prestations suivantes :

- Cours collectifs de yoga.
- Ateliers thématiques.
- Stages (en France et à l'international).
- Workshops intensifs.
- Formations professionnelles et évènements associés.

Toute prestation réalisée par **AYA** implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par l'élève.

Modifications des CGV :

AYA se réserve le droit de modifier ou d'adapter les CGV à tout moment et sans préavis. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande ou de l'inscription. Il incombe à l'élève de consulter régulièrement les mises à jour sur le site officiel : www.ashtangayogaantibes.com.

ARTICLE 2 – CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

2.1. Cours de Yoga

L'inscription aux cours est ouverte à tous les pratiquants, quel que soit leur niveau, sous réserve de respecter les consignes et recommandations des professeurs.

- **Création de compte** : L'élève doit créer un compte sur la plateforme Bsport pour gérer ses réservations et achats.
- **Modalités d'inscription** : L'élève peut s'inscrire en ligne via Bsport ou directement auprès du professeur au studio.

L'élève est encouragé à :

- Choisir un cours adapté à son niveau de pratique.
 - Suivre les directives du professeur pour garantir une progression sécurisée.
-

2.2. Fermetures annuelles et jours fériés

Périodes de fermeture annuelle :

L'école ferme **6 semaines par an**, réparties comme suit :

- **Noël** : du mardi 24 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclus.
- **Été** : du dimanche 27 juillet 2025 au dimanche 31 août 2025 inclus.

Jours fériés :

Un planning spécifique est proposé pour les jours fériés. Les enseignants peuvent maintenir leurs cours habituels, proposer des cours spéciaux ou ajuster les horaires.

- Les élèves doivent consulter régulièrement le planning mis à jour sur la plateforme Bsport.
-

2.3. Formules avec engagement

- **Abonnements classiques**

Les abonnements sont **nominatifs** et ne peuvent être partagés ou transférés à un tiers.

Engagement annuel :

- Tous les abonnements sont souscrits pour une durée minimale de **12 mois**.
- Ils donnent accès à tous les cours collectifs du planning, à l'exception des ateliers, stages, workshops et formations spécifiques.

Formules disponibles :

1. **Abonnement 4 cours/mois :**

Paiement mensuel 4 crédits mensuels pour les cours collectifs.

Paiement annuel 44 credits annuel pour les cours collectifs.

2. **Abonnement 8 cours/mois :**

Paiement mensuel 8 crédits mensuels pour les cours collectifs.

Paiement annuel 88 credits annuel pour les cours collectifs.

3. **Abonnement illimité :** Accès illimité à tous les cours collectifs.

Modalités de paiement :

- **Paiement annuel :** Réduction de 10 % sur le montant total.
- **Paiement mensuel :** Prélèvement automatique à date fixe (exemple : un abonnement pris le 10 septembre sera prélevé tous les 10 du mois pendant 12 mois).

Changement de formule :

- Possible seulement dans les **4 premiers mois** après souscription.

Responsabilité de l'élève :

- Les abonnements ne donnent pas droit à un nombre de cours mais à une période durant laquelle l'élève peut pratiquer à une certaine fréquence.
- L'élève est invité à gérer en conscience ses crédits de cours pour les utiliser de manière optimale.

- En paiement annuel les 44 ou 88 cours sont à faire sur avant la fin de l'abonnement soit 12 mois, cette formule donne une plus grande flexibilité pour la gestion des crédits.
- En paiement mensuel l'élève peut aussi anticiper ou rattraper des cours qu'il ne pourrait/ ou n'aurait pas pu prendre. Concrètement, l'élève dispose d'une carte de cours mensuelle avec un nombre de 4, 8 ou un nombre illimité de crédits suivant sa formule d'abonnement. Dans le cas où cette carte de cours serait terminée avant la fin du mois, l'élève indique au professeur qu'il vient anticiper ou rattraper des cours et l'enseignant l'inscrit au cours de cette façon. Aucun rattrapage de cours n'est possible au delà du mois.
- Les crédits non utilisés dans le mois ne peuvent être reportés. Aucun rattrapage n'est possible après la fin de l'abonnement.

Pénalités :

- En cas de rejet de prélèvement, des frais bancaires de **10 €** seront facturés.
-

○ **Abonnement Mysore**

Cet abonnement est spécialement conçu pour les pratiquants de Mysore et inclut :

- L'accès à tous les cours Mysore.
- Une série dirigée chaque samedi matin selon le planning en vigueur.

Engagement annuel :

- La souscription engage l'élève pour **12 mois minimum**, avec renouvellement tacite.

Modalités de paiement :

- **Prélèvement mensuel automatique :** À l'expiration d'une carte mensuelle, une nouvelle carte est automatiquement créée et facturée.
-

2.5. Formules sans engagement

○ Cartes de cours

Les cartes de cours permettent une certaine flexibilité pour les élèves ne souhaitant pas s'engager sur une formule d'abonnement.

Options disponibles :

1. **Cours découverte** : Valable 1 mois à compter de la date d'achat
2. **Cours à l'unité** : Valable 4 mois à compter de la date d'achat
3. **Carte 5 et 10 cours** : Valable 4 mois à compter de la date d'achat.
4. **Cartes 20 cours** : Valables 6 mois à compter de la date d'achat.

Conditions d'utilisation :

- Aucun report ou remboursement n'est possible après expiration de la validité.

○ Formules illimitées

Ces formules permettent de pratiquer en illimite pour une période courte et sont adaptés pour les élèves ne souhaitant pas s'engager sur une formule d'abonnement.

Options disponibles :

1. **1 semaine** : Valable 1 semaine à compter de la date d'achat
2. **1 Mois illimité** : Valable 1 mois à compter de la date d'achat
3. **1 Mois illimité** : Valable 1 mois à compter de la date d'achat

Conditions d'utilisation :

Aucun report ou remboursement n'est possible après expiration de la validité

2.6. Ateliers, stages et workshops

L'inscription aux ateliers, stages et workshops est ouverte à tous les pratiquants dans la limite des places disponibles et des prérequis indiqués dans le descriptif.

Validation de la réservation :

- Paiement intégral à l'inscription.
- Ou versement d'un acompte équivalent à **50 % du prix total**, à régler au moins **15 jours avant** l'événement.

Paiement du solde :

- Le reste du paiement doit être réglé **au plus tard 7 jours avant** le début de l'événement.

Conditions spécifiques :

- Pour les paiements en espèces le jour-même, un chèque d'acompte est nécessaire pour valider la réservation. Ce chèque sera encaissé en cas de désistement moins de **7 jours avant** l'événement.

Politique d'annulation : voir article 4

ARTICLE 3 – PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1. Modes de paiement acceptés

- Carte bancaire (en ligne ou au studio).
- Prélèvements SEPA automatiques.
- Virement bancaire.
- Espèces (uniquement sur place).

Validation : L'inscription est confirmée après réception du paiement. Une confirmation est envoyée par email.

3.2. Révision tarifaire

AYA se réserve le droit de réviser ses tarifs une fois par an. En cas de modification :

- Les mensualités des abonnements en cours seront ajustées au nouveau tarif.
- Les abonnements annuels payés en une fois resteront valables jusqu'à leur échéance.

3.3. Pénalités en cas de rejet de prélèvement

En cas de rejet, des frais bancaires de **10 €** sont facturés à l'élève.

ARTICLE 4 – DROIT DE RÉTRACTATION / ANNULATION / REMBOURSEMENT DES SERVICES

4.1. Délai de rétractation

Conformément à l'article L121-20 du Code de la Consommation, l'élève dispose de **7 jours francs** pour exercer son droit de rétractation après la commande en ligne, sans pénalité ni justification.

Pour exercer ce droit, l'élève doit envoyer une lettre recommandée avec avis de réception à :

Ashtanga Yoga Antibes (AYA)

3030 Chemin Saint Bernard, 06220 Vallauris.

Le remboursement intégral sera effectué dans un délai de **30 jours** suivant la réception de la demande.

4.2. Modification, Annulation et remboursement à l'expiration du droit de rétractation :

4.2.1 Modification d'abonnement :

Changer de formule d'abonnement avec engagement est possible dans les 3 premiers mois après la souscription uniquement, ou après 12 mois d'engagement, passée la reconduction tacite.

Si l'élève abonné à 4 cours/mois passe à un abonnement 8 cours/mois, et qu'il avait utilisé plus de 4 cours/mois avant son changement de formule, les cours supplémentaires pris pendant l'abonnement initial seront déduits du nouvel abonnement 8 cours/mois.

Si l'élève abonné à 8 cours/mois passe à un abonnement 4 cours/mois, et qu'il avait utilisé moins de 8 cours/mois avant son changement de formule, les cours non pris pendant l'abonnement initial ne seront pas ajoutés au nouvel abonnement 4 cours/mois.

4.2.2 Annulation d'inscription à un cours, stage, atelier, workshop :

La date limite de dernière annulation possible des cours est précisée sur la plateforme de réservation. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera accordé, sauf cas de force majeure.

- **L'annulation d'un atelier, stage**

est possible jusqu'à 15 jours avant le début du workshop. L'élève peut demander dans ce cas le remboursement de l'intégralité de ce qu'il a réglé.

Pour toute annulation effectuée entre 4 jours et 15 jours avant le début du workshop, l'élève sera remboursé à hauteur de 50% du prix du workshop. Pour toute annulation dans les 3 jours précédant le début du workshop, aucun remboursement ne sera effectué.

- **L'annulation d'un workshop international**

Vous pouvez annuler votre réservation à tout moment et une notification doit être adressée à Yoga to the People par écrit en envoyant un e-mail. Quelle que soit la raison de l'annulation, les frais d'annulation seront calculés comme suit :

Tous les acomptes (20% du montant total) ne sont ni transférables ni remboursables

Notification reçue plus de 60 jours avant le début de la retraite/du stage intensif/de la masterclass : 20 % du montant total.

Notification reçue 31 à 60 jours avant le début de la retraite/du stage intensif/de la masterclass : 50 % du montant total.

Notification reçue moins de 30 jours avant le début de la retraite/du stage intensif/de la masterclass : 100 % du montant total.

Nous vous recommandons de souscrire une assurance voyage pour ces circonstances imprévues. AYA se réserve le droit d'annuler une retraite si moins de 8 participants se sont inscrits à la date mentionnée dans le document d'information. AYA se réserve le droit d'annuler un cours intensif/atelier/masterclass jusqu'à 30 jours à l'avance. Dans de telles circonstances, les participants seront informés rapidement et tous les frais d'inscription seront remboursés. Les éventuels frais de déplacement ne seront pas remboursés.

4.3. Annulation par l'élève pour raisons médicales ou professionnelles :

L'élève reconnaît avoir été informé de l'ensemble des conditions liées à sa participation aux cours, stages, ateliers et formations avant son inscription.

Cas de troubles ou limitations médicales :

- Si l'élève souffre de troubles physiques ou psychiques, ou s'il suit un traitement médical spécifique, il doit en informer ses enseignants afin qu'ils puissent adapter les cours et la pratique.
- Si l'élève doit interrompre la pratique pour des raisons médicales et sur présentation d'un certificat médical, **AYA** proposera une solution appropriée, comme un report des cours ou un remboursement partiel, en fonction de la situation.
- **Grossesse** : Une élève enceinte après l'achat d'un abonnement doit en informer son professeur immédiatement pour recevoir des recommandations adaptées. Aucun remboursement ne sera accordé pour arrêt de la pratique, sauf présentation d'un certificat médical justifiant cette décision.

4.4. Annulation des cours par AYA

- **Cours collectifs** :
 - Les cours ayant une participation régulière inférieure à 4 élèves peuvent être annulés définitivement.
 - En cas d'annulation d'un cours ponctuel, les abonnements ou cartes ne seront pas débités.
 - Si un enseignant est indisponible, **AYA** fera de son mieux pour trouver un remplaçant temporaire ou permanent. En cas d'impossibilité, le cours pourra être annulé temporairement ou définitivement.
- **Stages, ateliers et formations** :
 - **AYA** se réserve le droit d'annuler un stage, un atelier ou une formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou si l'intervenant est indisponible pour des raisons exceptionnelles.

- Dans ce cas, les élèves pourront bénéficier d'un remboursement intégral des sommes versées ou d'une inscription prioritaire pour une autre session.

4.3. Cas de force majeure

AYA est libéré de ses obligations contractuelles en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté.

Définition :

Les cas de force majeure comprennent, sans s'y limiter :

- Catastrophes naturelles : incendies, inondations, tremblements de terre, alerte orange et alerte rouge meteo france.
- Conflits sociaux : grèves, troubles civils, actes de guerre.
- Pandémies, épidémies ou restrictions gouvernementales.
- Dysfonctionnements techniques graves ou interruptions des réseaux Internet.

Conséquences :

- En cas de force majeure, **AYA** ne pourra être tenu responsable d'une annulation ou d'un report des cours, stages ou ateliers, ni de tout préjudice direct ou indirect subi par l'élève.
- Des solutions alternatives seront proposées dans la mesure du possible, comme le report des crédits sur d'autres cours ou événements.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE

5.1. Comportement attendu

L'élève reconnaît que la pratique du yoga exige un engagement personnel, une bonne condition physique et le respect des consignes des enseignants.

Sanctions :

- Tout comportement mettant en danger la sécurité de l'élève ou des autres (consommation de drogues, alcool, attitude perturbatrice) entraînera une exclusion définitive sans remboursement.

Ponctualité :

- Les cours commencent et se terminent à l'heure. Une fois le cours débuté, la salle sera fermée, et aucun accès ne sera autorisé pour préserver la qualité et la sérénité de la session.

5.2. Enregistrements et médias

Tout enregistrement (son, vidéo ou photo) pendant les cours, stages, ateliers ou formations est strictement interdit, sauf autorisation écrite explicite d'**AYA**.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

6.1. Recommandations médicales

AYA recommande aux élèves de consulter leur médecin avant de commencer une pratique intensive du yoga, notamment pour obtenir un certificat d'aptitude si nécessaire.

6.2. Limitation de responsabilité

- **Accidents ou blessures :** **AYA** ne peut être tenu responsable des accidents ou blessures survenus pendant les cours, stages ou ateliers, sauf en cas de preuve d'une faute grave commise par l'un de ses représentants.
 - **Comportement de l'élève :** **AYA** n'est pas responsable des dommages résultant d'un comportement inadéquat ou imprudent de l'élève, ni des préjudices causés à d'autres participants par ce comportement.
-

ARTICLE 7 – VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

7.1. Collecte des données

AYA collecte des informations personnelles telles que :

- Nom, adresse postale, adresse e-mail et numéro de téléphone.
- Informations bancaires pour la gestion des abonnements et des paiements.

Ces données sont nécessaires pour :

- La gestion des inscriptions et des paiements.
- La communication avec les élèves (informations sur les cours, événements, etc.).

7.2. Engagement de confidentialité

AYA s'engage à protéger les données personnelles de ses élèves :

- Les informations ne sont jamais vendues, louées ou partagées avec des tiers à des fins commerciales.
- Les données sont utilisées uniquement pour des besoins administratifs et pédagogiques.

7.3. Respect de la réglementation

AYA respecte les lois françaises et européennes sur la protection des données, notamment :

- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- La loi française « Informatique et Libertés » n° 78-17 modifiée.

Les élèves peuvent exercer leurs droits d'accès, de modification ou de suppression de leurs données en contactant **AYA** par e-mail à [**aya.infoyoga@gmail.com**](mailto:aya.infoyoga@gmail.com).

ARTICLE 8 – DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

- En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant d'entamer une procédure judiciaire.
- À défaut d'accord amiable, le tribunal compétent sera celui dont dépend la juridiction du siège social d'**AYA**, à savoir **Antibes, France**.

ARTICLE 9 – RÉCLAMATIONS ET INFORMATIONS

Pour toute question, réclamation ou demande d'information supplémentaire, les élèves peuvent contacter **AYA** :

- **Adresse postale** : 3030 Chemin Saint Bernard, 06220 Vallauris, France.
- **E-mail** : aya.infoyoga@gmail.com.

Nom commercial : Ashtanga Yoga Antibes (AYA).
